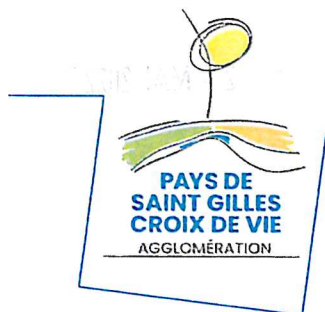




Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le 24 MAI 2022

ID : 085-200023778-20220519-DL_2022_04_25-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2022 - 04 - 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 mai, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL / Evelyne CHAUVEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

**Avenant n° 1 au marché n° 2021-030 de fourniture
et livraison de bennes à hydrogène**

La Communauté d'Agglomération assure en régie directe la collecte des déchets sur les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Ses 12 camions bennes à ordures ménagères fonctionnant au gasoil, assurent une quarantaine de circuits par semaine (hors saison) avec une moyenne par véhicule de 34 000 km/an.

Un projet de renouvellement progressif de ce parc par des camions à hydrogène est envisagé. Suite à une mise en concurrence effectuée le 11 septembre 2020, les deux lots de ce marché d'acquisition de 2 véhicules à hydrogène de 26 tonnes destinés à la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés ont été conclus avec SEMAT.

- Le lot 1 Fourniture de deux porteurs de bennes châssis cabine basse 6x2 avec essieu arrière directionnel de 26 tonnes de PTAC électriques à hydrogène, a été conclu pour un montant de 1 324 750 € HT.
- Le lot 2 Fourniture de deux bennes à ordures ménagères de 22 à 23 mètres cube à compaction équipées de lève-conteneurs automatiques, a été conclu pour un montant de 173 995 € HT.

Afin d'améliorer l'autonomie de ces bennes à ordures ménagères, et de pouvoir réaliser des circuits de collecte en rétro littoral et les tournées de campings en saison, il est proposé d'approuver un avenant n° 1 visant à ajouter un 2^{ème} module de pile sur chacune des deux bennes à ordures ménagères d'un montant de 79 000 € HT, soit 94 800 € TTC. Cela porte le montant du lot 1 de 1 324 750 € HT à 1 403 750 € HT, soit une augmentation de 5,9 % du marché de fourniture de deux porteurs.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 6° et R.2194-8,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n° 2021 1 08 du 18 février 2021 portant attribution du marché d'acquisition de deux bennes à ordures ménagères,

Vu le BP 2022,

Vu le marché n° 2021-030 conclu avec SEMAT,

Vu le projet d'avenant n°1,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 avril 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 avril 2022,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 en plus-value d'un montant de 79 000 € HT au marché n° 2021-030 de fourniture et livraison de deux bennes à ordures ménagères – lot 1 porteurs de bennes ;

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le 24 MAI 2022

ID : 085-200023778-20220519-DL_2022_04_25-DE

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2021-030 de fourniture et livraison de deux bennes à ordures ménagères – lot 1 porteurs de bennes conclu avec SEMAT.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 MAI 2022
- de l'affichage le : 24 MAI 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 24 MAI 2022

Givrand, le 24 mai 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.